

MFIN/MIA

Module de formation d'initiative nationale ou académique

Partant d'un constat que les années précédentes un nombre très limité d'enseignants (1 à 2) pouvaient bénéficier de cette formation à l'INSHEA à Surènes (car très couteuse), le rectorat a décidé cette année de proposer à la place des modules de formation d'initiative académique (MIA) pour permettre à plus d'enseignants d'en bénéficier. Bien sûr ces stages se dérouleront à La Réunion. De plus cela permettra à notre académie d'être en accord avec les articles 5, 6 et 7 du décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au CAPPEI, des MFIN sont organisées aux niveaux académique, interacadémique ou national. Ceux-ci sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation de préparation et ont obtenu le CAPPEI. Ces enseignants ont, de droit, accès aux MFIN/MIA pour une durée totale de 100 heures pendant les 5 ans années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

Attention, si au cours des 4 années qui suivent l'obtention de leur CAPPEI, l'enseignant n'a pas exercé son droit à ces stages, il ne pourra bénéficier que de 50 heures de MFIN/MIA la 5^e année.

Modules de formations proposées :

Titre : les élèves perturbateurs et/ou porteurs de troubles de la conduite

- Dates : premier semestre 2019
- Lieu : ESPE
- Nombre de stagiaires⁽¹⁾ : 25 (
- Durée : 25 heures sur 1 semaine
- Objectifs de la formation :
 - > comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre ;
 - > s'approprier des repères pour la relation pédagogique ;
 - > analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ;
 - > élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en oeuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.
- Contenus proposés :
 - > éclairage médical et psychologique sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs ;
 - > les fondamentaux de la communication ;
 - > des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle ;
 - > gestion du stress et des émotions dans les comportements problème, travail de remédiation ,
 - > le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ;
 - > évolution actuelle : de l'ITEP au DITEP.
- Public visé : enseignants titulaires du CAPPEI session 2018 en priorité
- Intervenants : Equipe ASH, ESPE et partenaires⁽²⁾

Titre : Autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en oeuvre de stratégies pédagogiques et éducatives. Les enjeux du partenariat.

- Dates : premier semestre 2019
- Lieu : ESPE
- Nombre de stagiaires : 25
- Durée : 25 heures
- Objectifs :
 - > connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA, et leurs conséquences possibles sur la scolarité
 - > savoir apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques répondant aux besoins des élèves avec TSA
 - > Initier les participants aux méthodes et outils
 - > connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux

- Contenus proposés :
 - > Présentation du spectre autistique
 - > Pédagogie, éducation et TSA : pratiques recommandées par la HAS
 - > Présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement, outils numériques
 - > Mise en oeuvre du PPS : les collaborations nécessaires. Projet de vie.
- Public visé : enseignants titulaires du CAPPEI session 2018 en priorité
- Intervenants : Équipe ASH, ESPE et partenaires⁽²⁾

(1) Nombre de stagiaires : l'IEN ASH a émis la possibilité d'étendre ce nombre à 30 si la réserve de remplaçants est suffisante à ce moment-là de l'année

(2) Partenaires : des intervenants en ITEP, de CMPP, de CMPA, de fondation telle que celle du Père Favron, des pédopsychiatre, des acteurs du CRIA... (et pas forcément de formateurs de l'Hexagone)

Éléments de constitution du barème de sélection des candidatures

De fait que la priorité est donnée aux détenteurs d'un CAPPEI session 2018 (la première session), les candidatures seront classées selon un barème prenant en compte les éléments suivants :

Diplôme :

- Détection du CAPPEI à partir de la session 2018 en étant affecté sur un poste spécialisé : 100 points
- Détection d'un ou plusieurs autres diplômes autres diplômes spécialisés en étant affecté sur un poste spécialisé : 20 points

Ancienneté sur poste spécialisé :

- exercice actuel sur poste spécialisé en contenu et sans interruption : 1 point par an, 10 points maximum (le SAIPER a demandé d'enlever ce plafond de 10 points mais en vain)

Ancienneté générale de service :

- < ou = 10 ans d'ancienneté : 0,5 points par an
- de 11 à 35 ans d'ancienneté : 1 point par an
- au-delà de 35 ans d'ancienneté : 0,5 point par an

Pour le second degré, aucun barème n'est encore décidé à ce jour.

Remarque du SAIPER à l'administration : ces éléments constitutifs du barème de sélection laisseront peu de place aux candidats qui ne sont pas possesseurs du CAPPEI 2018

D'après l'IEN ASH, ce n'est pas sûr car parmi les 48 stagiaires actuels (23 en Ulis et 25 en EGPA) qui sont susceptibles d'obtenir le CAPPEI 2018, un certain nombre d'entre eux ne candidateront pas à ces formations immédiatement. Ce qui d'après lui, permettra aux autres d'être sélectionnés par les 50 (2 x 25) candidatures à retenir.

STAGES DE PREPARATION AUX FORMATIONS ASH (CAPPEI)

Tout d'abord un état des postes spécialisés au 01/09/2018

	OPTIONS DU CAPA-SH OU DIPLOME	NOMBRE DE POSTES IMPLANTES	NOMBRE D'ENSEIGNANTS EN POSTE	TITULAIRES DU POSTE (ou pouvant y postuler)	NON TITULAIRES DU POSTE			POSTES VACANTS		
				SPÉCIALISES	NON SPECIALISES	AUTRE OPTION	STAGIAIRES CAPPEI			
1er degré	CLIS 1 MEN / ULIS	D	120	120	74	36		10		
	CLIS 2 AUD / ULIS	A	1	1	1					
	CLIS 4 MOT / ULIS	C	6	6	2	2	1	1		
	Dech Dir Spé									
	Dir CMPP		1	1	1					
	Dir Etab Spé		1	1	1					
	Maitres G H Réseau	G	4	4	4					
	Maitres G Réseau	G	67	67	49				18	
	MDPH		1	1	1					
	Reg Adapt	E	119	119	79	5		35		13 + 22 stagiaires
	Classes spécialisées implantées en établissements spécialisés	C	18	18	12	5		1		
		D	49	49	23	23		3		
		E	2	2	0	2				
F		5	5	5						
2nd degré	Directions de SEGPA	DDEEAS	25	25	24	1				
	Adjoint de SEGPA	F	115	115	98	17				
	ULIS collèges et lycées	A	2	2	2					
		B	1	1	1					
		C	3	3	2	1				
		D	87	87	71	13		3		Dont 5 2nd, et 3 stag 2nd
	Etab. Pénitentiaire	F	10	10	9	1				
	IME St Pierre	F	1	1	1					% tenus par ens spé
	IME St Denis	F	1	1	1					% tenus par ens spé et stag CAPPEI
	C. Ed. Fermé Ste Anne	F	1	1		1				
	A	3	3	3	0	0	0	0	100,00	100,00
	B	1	1	1	0	0	0	0	100,00	100,00
	C	27	27	16	8	1	2	0	59,26	66,67
	D	256	256	168	72	0	16	0	65,63	71,88
	E	121	121	79	7	0	35	0	65,29	94,21
	F	133	133	114	19	0	0	0	85,71	85,71
	G	71	71	53	0	0	0	18	74,65	74,65

En fonction des données ci-dessus, le rectorat a décidé de proposer pour l'année scolaire 2019-2020 des stages de préparation de formations en ASH pour les parcours suivants :

- parcours ULIS/UE (option D) : 15 pour le 1^{er} degré et 5 pour le 2nd degré (donc 20 stagiaires)
- parcours EGPA (option F) : 10 pour le 1^{er} degré et 5 pour le 2nd degré (donc 15 stagiaires)
- DDEAS (direction établissement spécialisé) : 1 pour le 1^{er} degré et 1 pour le 2nd degré

Remarque : pour les autres parcours, il n'y aura aucune proposition de stage

N.B. Le SAIPER a demandé malgré tout des départs en stage pour le parcours RASED option G mais sans succès.